pel, on accourut de toutes parts. Un médecin, appelé en toute hâte, prodigua ses soins aux victimes et parvint à rappeler à la vie le plus jeune fils. L'autre était mort depuis une heure et tout secours fut inutile.

D'après l'enquête ouverte, on croit que les fils Gavelle ont été asphixiés par du charbon de bois qu'il avaient imprudemment allumé pendant la nuit.

L'état du fils cadet est grave mais on espère le sauver.

— MONTREUIL. — Un de nos pêcheurs de Berck vient d'être victime de la tempête. Charles Conu a été enlevé par une lame, au moment où l'on n'était plus qu'à trente ou qurante mètres du rivage.

Le malheureux n'était âgé que de trente ans et jouissait de l'estime générale. Il laisse dans le plus complet dénûment une veuve et cinq enfants; l'aîné, qui servait comme mousse sur le même bâteau, n'a que onze ans, et le plus jeune huit jours.

— AMIENS — Dans sa séance de jeudi, le conseil municipal d'Ameins a voté une bourse communale à chacune des Facultés des lettres et des sciences de Douai et de Lille.

— ARMENTIÈRES. — On annonce la mort, à l'âge de 64 ans, de M. Antoine Béghin, président de la Chambre consultative d'Armentières et ancien Conseiller municipal.

Convois funèbres & Obits

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1879, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Martial-Joseph CARRETTE, veuf de dame Charlotte-Joseph DURIEU, membre de la Société de Saint-Vincent de Paul, décédé à Roubaix, le 19 octobre 1877, dans sa soixante-troisième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Léon TIBERGHIEN, époux de dame Antoinette BROWAEYS, décédé à Roubaix, le 15 octobre 1879, dans sa soixante-cinquième année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1879, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame Marie DERICK, épouse de Monieur Norbert VLIEGHE, décédée à Roubaix, le 16 novembre 1878, dans sa soixante-troisième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1879, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Théodore-Joseph LESUR, époux de Dame Pharaïde DEBORGRAVE, décédé à Roubaix, le 14 novembre 1875, à l'âge de 43 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au maître-autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1879, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame Catherine-Elisa LESAFFRE, décédée à Roubaix, le 14 octobre 1879, à l'âge de 48 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 18 novembre 1879, à dix heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Hilaire DERVAUX, propriétaire décédé à Roubaix, le 18 novembre 1878, à l'âge de 69 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église de Lannoy, le mardi 18 novembre 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Sophie-Célestine MUTZ, épouse de Monsieur Gabriel TRITSCHLER, décédée à Lannoy, le 15 novembre 1878, à l'âge de 21 ans — Les peronnes qui, par oubli, n'auraient pa reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 18 novembre 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Saturnine RENARD, épouse de Monsieur André MANCHE, décédée à Roubaix, le 17 novembre 1878, dans sa soixante-troisième année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissialede Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 18 novembre 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre HESPEL, époux de Dame Joséphine DUJARDIN, décédé à Roubaix, le 18 octobre 1879, à l'âge de 54 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

COUR D'ASSISES DU NORD

1re affaire. — Attentat à la pudeur.

Pierre-Joseph Chevrallet, journalier à Anzin, né à Metz, le 31 décembre 1853, accusé d'attentats à la pudeur, avec violences, commis sur sa sœur légitime âgée de moins de 13 ans, est assisté de Me Désespringalle.

L'affaire est renvoyée à la prochaine session.

2e affaire. — Attentats à la pudeur.

Léopold-Pierre Seys, né à Ypres (Belgique, le 1er novembre 1836, ouvrier ajusteur, demeurant à Lille, accusé d'attentats à la pudeur sur sa fille légitime, âgée de moins de 13 ans, est défendu par Me Kremp.

Seys est condamné à dix années de travaux forcés.

Ces deux affaires sont entendus à huis-clos.

3e affaire. — *Tentative d'assassinat.*

Désiré-Louis-Joseph Ameloot, né à Dunkerque, le 13 novembre 1858, y demeurant, profession de tailleur, est prévenu de tentative d'assassinat commis dans les circonrtances suivantes.

Le soir du 16 juillet dernier, Ameloot buvait à la porte d'un estaminet de la place Jean-Bart, à Dunkerque. La servante lui apporta un verre de bière, Ameloot lui saisit vivement le bras gauche et il lui porta huit coups d'un couteau, qu'il tenait ouvert dans sa poche, et dont la lame solide et fraîchement aiguisée la blessa grièvement au bras, à l'épaule et dans le dos.

La jeune fille fut longtemps malade, et le hasard seul a fait qu'aucune organe important n'a été atteint. L'accusé avoue qu'il préméditait de la tuer parce qu'elle ne répondait pas à ses désirs et qu'elle avait refusé d'accepter de lui un verre de vin, aux premiers jours de juillet.

Me Bouché présente la défense.

L'accusé est condamné à 3 ans de prison.

Belgique

— ANVERS. — Depuis hier matin, un violent ouragan accompagné de pluie, de grêle et de neige sévit sur Anvers et les environs. Bon nombre de toitures et de cheminées ont été endommagées. Heureusement il n'y a pas de malheurs à déplorer.

L'Escaut est agité; à marée haute, l'eau a atteint la deuxième rangée d'arbres. Les navires dans le port ont bien tenu. Au quartier maritime, un grand nombre de caves sont inondées. Il était trois heures du matin quand l'eau sortit de son lit; à ce moment, presque tous les habitants des environs du port étaient déjà levés.

La police se trouvait de service le long des quais afin d'avertir les habitants en cas de danger.

Au quai du Rhin, plusieurs embarcadères ont été endommagés par la forte marée.

Hier après-midi, le bateau d'intérieur *Léopold II*, patron Van den Bosch, amarré au quai du Marché au blé de Zélande, a coulé bas.

Le nombre des naufragés du steamer espagnol *Gurturbay*, sauvés par le steamer belge le *Nederland*, est de 37, dont 30 hommes d'équipage et 7 passagers.

FAITS DIVERS

LA GRÈVE DES BOULANGERS A PARIS. — Ainsi que nous l'avions fait prévoir, la réunion tenue, vendredi, rue de Lancry, par les patrons boulangers, n'a pas accepté le tarif demandé par les ouvriers. Les patrons présents au nombre de 1,008 ont consenti seulement à augmenter de 3 fr. le salaire de la semaine. Un comité des ouvriers boulangers siège en permanence, rue Vieille du Temple. Nous avons dit déjà que 200 ouvriers avaient adhéré au nouveau tarif: depuis ce matin, 89 adhésions nouvelles sont parvenues au comité; d'un autre côté, un ouvrier a recueilli à lui seul 75 adhésions, ce qui porte à 304, le nombre des patrons adhérents au tarif demandé par les ouvriers.

Les ouvriers boulangers se sont rendus aujourd'hui dans divers bureaux de placement, ainsi que nous l'avons dit hier, mais ils ne se sont pas déclarés en grève.

Voici, d'ailleurs, une lettre explicative sur ce sujet adressée, par leur comité, au préfet de police: Monsieur le préfet de police. — Peu de journaux ont rendu l'exacte pensée de la majorité des ouvriers boulangers du département de la Seine. Les délégations et un grand nombre d'ouvriers me prient, monsieur le prefet, de protester contre les déclarations de quelques feuilles qui nous prêtent l'intention de quitter nos travaux, samedi matin, si les patrons nous refusent les nouveaux prix. Voici, M. le préfet, ce qui a été voté à l'unanimité. Chaque ouvrier doit, samedi matin, demander le nouveau prix; mais il doit aussi aller dans un bureau de placement et ne pas *refuser* le travail qu'on lui offrira. L'ouvrier boulanger fatiguera le patron par le changement, mais non par la grève. Recevez, M. le prefet, ect. pour la délégation, le secrétaire: signé Sarazy.

— M. Edison, le fameux inventeur américain, arrivera à Londres le mois prochain.

— Il est question d'établir un service de bateaux à vapeur *chinois* entre Hong-Khong et San Francisco.

Les Américains des Etats-Unis ne sont guère favorables à ce projet.

— D'après des renseignements pris au ministère des affaires étrangères le bruit qui a couru de la mort d'Abd-el-Kader est dénué de fondement, si pareil événement s'était produit, les consuls de France à Damas et à Beyrouth n'auraient pas manqué de le porter à la connaissance de M. le ministre des affaires étrangères.

— Voici l'affiche étonnante qui s'étale sur les murs de Toulon, ville de guerre de 1re classe où la police se compose de: un commissaire central; quatre commissaires de police; 70 agents subalternes; 20 gendarmes départementaux et 100 gendarmes de la marine; où la garnison compte 2 régiments d'infanterie au complet; 7 batteries d'artillerie; 3 compagnies d'ouvriers d'artillerie de terre et de marine; 2,000 marins environs dans les casernements à terre, et l'*escadre de la Méditerranee en rade.*

Nous, maire de la ville de Toulon.

Vu la loi du 18 juillet 1837, sur l'administration municipale;

Considérant que l'habitude de laisser les portes d'entrée des maisons ouvertes pendant la soirée et la nuit surtout, facilite aux malfaiteurs les moyens de s'introduire dans les magasins et appartements;

Considérant que, dans l'intérêt de la sécurité publique il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour que les portes de corridors ou allées soient tenues fermées à partir d'une heure déterminée dans la soirée.

Arrêtons:

ARTICLE PREMIER. — Il est défendu aux propriétaires ou principaux locataires de laisser ouvertes les portes d'entrée de leurs maisons après neuf heures du soir en hiver et après onze **heures du soir en été.**

ART. 2. — M. le commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à toulon, en l'Hôtel-de-Ville, le 8 novembre 1879.

Toulon à la merci de quelques chenapans! Signe des temps — de l'ère de prospérité et de sécurité!

— Une nouvelle révolte des filles internées à la Conception, à Marseille, a eu lieu jeudi matin au moment où le docteur de service entrait dans leur salle. Toutes se sont, d'un commun accord, dit le *Petit Marseillais*, mises à proférer les plus grossières injures à l'adresse du médecin, des religieuses et des gardiennes. M. Bastide, commissaire central, a immédiatement envoyé à l'hôpital une escouade d'agents sous les ordres de M. Laborie, commissaire de police du 9e arrondissement, qui, après de rigoureuses exhortations, est parvenu à ramener le calme. Cependant une enquête a été ouverte, et, dans l'après-midi, trois des filles mutinées ont été mises à la disposition de M. le procureur de la République.

— La cour d'assises d'Ille-et-Vilaine vient de prononcer la peine de mort contre le nommé Hénault, âgé de vingt ans, déclaré par le jury, sans admission de circonstances atténuantes, coupable de viol et de tentative d'assassinat sur une jeune fille de quatorze ans.

Comme la jeune fille le menaçait d'aller le dénoncer à sa mère, il lui avait porté plusieurs coups de couteau; la victime a survécu à ses graves blessures.

— Des avis des Iles Canaries, portent qu'à la suite des grandes inondations qui ont eu lieu récemment, plusieurs personnes ont péri. Des maisons se sont écroulées. La récolte de la Cochenille est détruite. Les pertes sont considérables.

— Nous avons dit qu'un vol avait été commis, jeudi à la banque européenne. La somme soustraite est d'environ 300,000 francs.

Voici dans quelles conditions ce vol a été commis; disons d'abord que ce sont des titres et non de l'argent dont les voleurs se sont emparés. Le chef des titre avait laissé les clefs de sa caisse dans un tiroir. Obligé de s'absenter un instant, il constata à son retour, la disparition des titres suivants: 360 obligations des Tramways généraux; 246 obligations Picardie-Flandre; 5 actions de la Banque française et italienne. On a pu reconstituer immédiatement les numéros de ces valeurs et former opposition entre les mains du syndic des agents de change et dans toutes les administrations publiques et privées. Le voleur ne pourra donc faire aucun emploi de ces titres.

On lit dans l'*Impartial de Dieppe*:

« Le patron Baptiste Rogue, de la barque *Saint-Roch*, de Dieppe, entrée dimanche dans notre port, a rapporté qu'il se trouvait samedi, à quatre heures du matin, avec ses feux de position, à une lieue et demie dans le nord du port, lorsque le vapeur anglais *Enniskillen*, qui sortait, est venu l'aborder droit devant au bout du beaupré, sans lui faire d'avaries, mais en laissant à son bord quelques débris de pavois.

» Alors s'est passé un fait inouï. En effet, le vapeur a manœuvré huit fois de suite pour couler la barque, mais celle-ci a viré de bord chaque fois, de sorte que le vapeur ne put réussir à l'aborder.

» Irrité de son insuccès, et excité par son capitaine, qui avait trop bu, l'équipage anglais se mit alors à assaillir les marins de la barque à coups de pierres et de morceaux de charbon. Dans cette position critique, le patron a dit à ses hommes de corner et de torcher pour appeler du secours. Bientôt après arriva le bateau *Marguerite*, patron Gigot, et à son apparition, le vapeur *Enniskillen*, capitaine Amour, se décida à continuer sa route. »

— M. le ministre des postes et télégraphes a décidé de réduire de 70 0/0 la taxe des dépêches destinées à la publicité, qui seront échangées entre les journaux et les chambres et seront transmises par des fils établis aux frais des journaux ou par des tubes.

— L'opinion publique se préoccupe depuis quelques jours, à Lyon, d'une affaire scandaleuse à laquelle, dit le *Salut public*, on mêle des noms très-connus.

Les journaux de Lyon ont observé jusqu'à présent une réserve presque absolue sur ce sujet Mais il n'en est pas de même des conversations privées. Les propos vont leur train et l'on se répète de bouche à bouche des noms de personnes compromises, arrêtées, mises en liberté provisoire, condamnées et même suicidées:

« Les choses ne sont point aussi avancées, fait observer le *Salut public*. MM. X..., Y... et Z... ne sont ni arrêtés ni même poursuivis. A la suite d'une plainte déposée par un fonctionnaire de l'Etat qui avait été victime d'une tentative de chantage et d'une extorsion de signature, une instruction a été ouverte contre une série d'individus ayant les plus méprisables habitudes de débauche. Dans le cours de cette instruction, les inculpés, soit besoin de diversion, soit même pour rendre hommage à une honteuse vérité, ont nommé leurs compagnons de débauche, et c'est sur ces révélations vraies ou fausses qu'on échafaude les hypothèses dont nous avons donné un échantillon. Il est trop aisé de joindre un nom à ceux déjà accrédités. On ne se gêne guère pour accroître la liste. Mais nous le répétons, il est bon de se tenir en garde contre une curiosité malsaine et des confidences aventurées. »

— On écrit de New-York:

Il se manifeste dans les affaires une activité d'autant plus extraordinaire qu'elle succède subitement par suite de circonstances extraordinaires, à une dépression dont les Etats-Unis se plaignaient à juste titre depuis bientôt six ans. L'un des signes principaux de ce retour à la prosperité est l'animation remarquable du marché des fers dans ces derniers temps. Les centres de production du pays ne suffissent par pour satisfaire aux demandes et l'on a dû s'adresser à l'Anglette pour les ordres qui ne peuvent être exécutés ici. Les importations de fer se sont élevées, pendant les mois d'août et de septembre, à 8'430 tonnes de fer en saumons, 42,788 tonnes de fer brut et 14,752 tonnes de rails. En outre, on estime que les demandes envoyées aux mines d'Angleterre représentent encore 10,000 tonnes de fer en saumons, 85,000 tonnes de rails et dix mille tonnes d'acier qu'on attend chaque jour dans les ports américains.

On assure également que des expéditions de fer importantes encouragées par l'extrême réduction des prêts vont être faites d'Allemagne et de Belgique aux Etats-Unis.

HYGIÈNE

L'HYGIÈNE DU COUCHAGE

Nous passons dans le lit un quart, si ce n'est plus, de notre existence; encore ne faut-il tenir compte que du strict necessaire. C'est dire l'intérêt qui s'attache à l'hygiène du couchage, qu'on l'envisage au point de vue privé ou à un point de vue général, comme dans les hôpitaux, les casernes, les écoles. A diverses reprises, d'importantes réformes ont été opérées, et si les *desiderata* de l'hygiène ne sont pas tous remplis, on peut du moins se tenir pour satisfait en comparant les conditions actuelles du lit des hospices avec celles du siècle passé.

En 1786, une commission nommée par l'Académie signalait toutes les ameliorations, et elles étaient nombreuses, à apporter au couchage. Les malades étaient entassés au nombre de deux et trois dans le même lit, souvent sans tenir compte des maladies plus ou moins contagieuses; la paille des lits était rarement changée et, quand elle l'était, cette opération se faisait au milieu même de la salle, y dégageant une odeur méphitique.

Quand on lit ce plaidoyer lamentable, on comprend l'horreur et la crainte qu'inspire trop souvent l'hôpital; les malheureux qui en constituent la clientèle se font difficilement à l'idée d'améliorations, de progrès réels; améliorations pourtant bien vraies et même si luxueuses parfois qu'elles inspiraient à un chirurgien célèbre par son talent et son esprit caustique le mot de « Versailles de la misère » en parlant des hôpitaux modernes.

Depuis longtemps on a substitué au vieux lit de bois le lit en fer, couchette simple et propre; depuis quelques années aussi la paillasse a fait place au sommier. Le progrès est notable, car la paillasse devenait facilement, par la friabilité de la paille, l'humidité qui la pénétrait, un véritable foyer d'infection. C'est du reste un objet de literie qui est en train de disparaître de nos appartements comme de nos hôpitaux; le sommier, de différents modèles, tend de plus en plus à le remplacer. On voudrait voir pareil progrès pour le lit de plumes, qui vaut peut-être encore moins que la paillasse; mais on se heurtera encore longtemps à des habitudes qui tiendront contre toutes les lois de l'hygiène et de la propreté. Propreté, je dis bien; car, en dehors des inconvénients occasionnés par sa chaleur et sa mollesse, le lit de plumes est d'un entretien fort difficile, et la plume est aussi susceptible que la laine de s'imprégner de germes contagieux ou miasmatiques.

La laine, le crin et diverses substances végétales, le varech, servent à former les matelas; le crin, par sa solidité, sa résistance, est bien supérieur à la laine; il se tasse moins, se brise peu et prend moins la poussière. Mais, d'une façon générale, l'usage de la laine est prédominant; pour conserver un matelas en bonne état, il est nécessaire de soumettre la laine une et même deux fois par an à quelques manipulations, qui sont trop écourtées et trop rapides en général.

On se contente, en effet, de battre et de peigner la laine, et encore, avec quels soins! mais rarement il est procédé à une désinfection, à une purification quelconque. Cette pratique est réservée pour les grands établissements, pour les administrations où la question a été prévue par réglements.

Eh bien! on va juger de l'importance qu'il y a à juger les choses de près.

Dans un travail fort consciencieux, un pharmacien militaire, M. Lefranc, a fait une analyse des produits de déchet des laines de couchage, et quand on voit la quantité de produits de tous genres accumulés dans cette matière, on se demande comment les maladies épidémiques ne sévissent pas avec plus d'intensité. Dans les matelas communs, les laines n'ont généralement que l'état de propreté relative donnée par le lavage à l'eau froide; pour les purifier plus complètement il faut des immersions et des lavages dans des eaux alcalines.

La laine est en effet imprégnée d'une matière grasse, le suint, qui est un composé mixte; une partie, la suintire, est un mélange d'élaïeine et de stéaréine, et l'autre, le suintate, est un mélangé de produits solubles dans l'eau. Les meilleures laines du Soissonnais sont constituées de la façon suivante:

La laine pure, 46; suintine, 10; suintate 22; humidité, 22. Le lavage n'enlève donc que 15 à 20 0/0 au maximum de ces matières; comme leur solubilité varie, la quantité qui reste dans les laines est toujours assez considérable. M. Lefranc estime que, eu égard au poids ordinaire du matelas dans les hôpitaux (10 kilos.) et au nombre de lits que réunit une salle de malades de grandeur moyenne (30 lits), on peut évaluer à 10 kilog. la quantite de ces matières azotosulfurées qui seraient ainsi répandue sur la surface de couchage d'une salle de cette dimension. Ces matières subissent, sous l'influence de l'humidité et de diverses causes, un travail de fermentation putride qui peut devenir très actif dans certaines conditions particulières. Joignez-y la présence de miasmes, de contages de tous genres, les débris constitués par les insectes parasites de la laine, et l'on aura une idée de l'importance de moyens de purification complète. Je relève dans ces recherches nu chiffre qui a son éloquence: les dépouilles que les vers et les mites laissent derrière eux après mues et métamorphoses, réunies aux poussières et débris de la laine indiquée, composent une sorte de guano très-riche en azote et en soufre, et que l'on rencontre dans la proportion *d'un centième* du poids des laines.

Un médecin, qui tient avec talent la plume de journaliste, a souvent appelé l'attention sur ces questions de premier ordre dans l'hygiène nosocomiale: « A côté dit-il, des souillures apparentes qui frappent les yeux et offensent l'odorat, il y a le méphitismes invisible qui franchit sans se révéler la barrière des gens, et va droit à la santé, qui s'aperçoit bien vite de sa présence. L'air d'une salle vaut ce que valent les atmosphères partielles qui entourent chaque lit. Ces précepies, pour être moins urgents, moins impérieux dans la vie domestique, n'en sont pas moins des plus importants; si les chiffres cités par M. Lefranc s'appliquent à des conditions spéciales, il n'y aurait qu'à baisser un peu ces proportions pour que les déductions qu'il en a tirées fussent de tous points applicables à la literie en général. Pour rester dans les généralités, voici les moyens propres à combattre cette infection des laines: le battage méconique de toutes les laines ayant un an de service. Les laines battues doivent être soumises tous les trois ans (je mettrais tous les ans, car je trouve l'intervalle trop long), à une fumigation d'acide sulfureux et d'acide arsénieux (3 kil. de soufre et 1 kilog. d'orpiment pour 10 quintaux de laine.

Cette fumigation serait toujours suivie d'un lavage, par lixviation, à l'eau froide légèrement alcalisée et phéniquée, soit 1 kilog. d'acide phénique cristallisé et 40 kilog de carbonate de soude dans 40 mètres cube. d'eau pour dix quintaux de laine. Les lainss des matelas ayant servi à des malades atteints d'affections contagieuses devraient toujours et chaque fois être soumises à la fumigation et aux lavages. Les lavages multiplies n'entraînent pas, comme on pourrait le penser, des déchets importants, et l'emploi de ces moyens de désinfection permettrait l'emploi du matelas pendant une durée de temps égale à celle du service règlementaire.

On pourrait, ce nous semble, réaliser à peu de frais ce programme même en dehors des hôpitaux, des administrations. Il n'est besoin d'aucun appareil spécial bien dispendieux et il suffirait d'un sechoir de petites dimensions pour permettre journellement le nettoyage absolu d'une grande quantité de matelas. Comme on fait son lit on est couché, dit le proverbe: c'est une raison pour le faire dans les meilleures conditions possible.

Choses & Autres

***

Arnal parlait, il y a trente-cinq ans, de l'émir Abd el-Kader, qui vient de mourir grand dignitaire de la Légion d'honneur et doté de 100,000 fr. de rente par le gouvernement français, mais qui alors épuisait nos armées à le poursuivre en vain.

— Ce n'est pas un mauvais caractère, disait Arnal; seulement... on n'a jamais su *le prendre...*

***

Il y a des gens à qui la présence d'esprit ne fait jamais défaut. Dans un incendie à New-York, — on sait qu'ils n'y sont pas rares — on a vu dernièrement un homme logé au cinquième étage saisir vivement sa belle-mère et la lancer par la fenêtre pour lui sauver la vie, puis ensuite prendre un lit et le descendre par l'escalier avec des précautions infinies.

***

Un mot de Cham:

Un de ses amis disait au célèbre caricaturiste, en lui montrant un individu des plus mal famés qui venait de passer:

— Et dire que je l'ai connu honnête homme!

Cham lui répondit froidement:

— Tu est donc bien vieux?

Adresses Industrielles & Commerciales

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée 7
Salon de coiffure. — Parfumerie 14

Confections

VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37 Roubaix. Satin et popeline, pure laine vendus aussi bon marché qu'en fabrique. — Chemises de noces.
Articles de blanc

Confections

Au Palais de Cristal. MONCHY-DUPIRE Grande-Rue, 16, Roubaix. — *Confection pour hommes.* 1456

Mme Désiré CARRETTE, modes haut nouveauté, rue Pauvrée, 31, Roubaix. 1900

A. BOUTRY, 14 rue de l'Espérance.— Pavages et sables, graviers. — Réparation

Pharmacie

Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28
140

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE
15 Novembre. — 6 heures soir

Huile colza en f.d.	80 75	Esprits	68 69 50
id. en tonnes	82 75	Farines 8 m.	72 25
id. épurée	90 75	Supérieure	71 25
Huile de lin en f.d.	73 25	Suif	92
id. en tonnes	75 25	Cafés Java	230
Suc. 7/9 disp.	74 50	Ceylan	215
id. 10/13 d.	68 50	Haiti	210
id. blanc 3 c.	75 50	Rio	190
Raffin. bonn. sorte	158	Cacaos Para	130
id. belle sorte	160	Guayaquil	160
Certific. de sortie	75 25	Haiti	110
Mélasse de fab.	16	Trinité	165
id. raffinerie	17	Caraque	200 à 400

COURS COMMERCIAUX DE PARIS
du 15 Novembre, 6 heures soir.

Huile de colza		**Farines 8 marques**	
Disponible	80 75	Courant	72 25
Courant	80 50 75	Décembre	72 50
Décembre	81	4 de mars	73
4 premiers	82 25 75	4 premiers	73 50
Huile de lin		**Farines supérieures**	
Disponible	73 25	Courant	71 25
Courant	73 73 25	Décembre	71 25
Décembre	73 73 50	4 de mars	71 75
4 premiers	73 50 75	4 premiers	72
		M. Darblay	72
Spiritueux		**Blés**	
Disponible	69 69 50	Courant	33 25
Courant	69 69 50	Décembre	33 35
Novembre	69 69 50	4 premiers	33 90
4 premiers	69	4 de mai	34 15
Stock 6825 pipes			
Circulation .150		**Seigles**	
		Courant	23 75
Sucres		Décembre	23 75 24
N° 10/13 cour.	68 50	4 premiers	24 50
N° 7/9 d.	74 50	4 de mai	25
Blanc 3 disp.	76 50 75		
Courant	75 25	**Avoines**	
Novembre	76 25 50	Courant	20 50 75
4 premiers	76 50	Décembre	20 50
Raffinés 158	à 160	4 premiers	20 75
		4 de mai	21 21 25

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE PARIS-LA-VILLETTE
DU 14 NOVEMBRE 1879

Par espèces	Amenés	Poids moyen	Prix par kilogr. 1re q.	2e q.	3e q.	Prix extrêmes
Bœufs	76	350	1.48	1.36	1.22	1.00 0.72
Vaches	48	240	1.32	1.28	1.10	0.90 1.35
Taureaux	10		1.34	1.24	1.10	0.86 1.45
Veaux	1604	78	2.10	1.80	1.60	1.40 2.10

PARIS, 15 novembre. — *Dépêche de 2 heures*

Huile de colza.		Décembre	75 50
Courant	80 75	4 premiers	75 50
Décembre	81 »»	Raffinés 158 »» à 160 »»	
4 premiers	82 75	**Farines 8 marque**	
4 de mai	»» »»	Courant	72 25
Huile de lin.		Décembre	72 50
Courant	73 25	4 premiers	73 »»
Décembre	73 50	4 de mars	73 50
4 premiers	73 75	**Blés**	
4 de mai	»» »»	Courant	33 25
Spiritueux		Décembre	33 25
Courant	69 50	4 premiers	33 90
Décembre	69 50	4 de mars	34 10
4 premiers	69 25	**Seigles**	
4 de mai	69 75	Courant	23 75
Sucres roux		Décembre	24 »»
10/13	68 50	4 premiers	24 50
7/9	74 50	4 de mars	25 »»
Sucres blancs		Marq. Darblay	72 »»
Courant	76 25	Temps froid.	

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cours préc.	Cours du 15 novembre
Crespin-l. Anzin	45	... ...
Marly	120	... ...
Annœullin	10	... ...
Ch. Com. Calais.	....	... ...

COURS de SUCRE et du 3/6 du 15 nov

SUCRES	Cours officiels	Cours comm.	Offert.	Demandé
Sucre indigène 88 degré	.65			
» » 7 à 9	.71			
» en pain, 6 k. n° 1	163 50			
Sucre n° 3	.57 50			
» indigène n° 3				
3/6 betterave, disponib.	.67			
» » courant.	.55			
» fin 1re qualité dispon.	.66			
» » courant.	.66 50			
» Mélasse disponible	.65			
» A livrer 4 premiers	.64			
» » 4 janvier				
» » 4 d'été	.55			
» » 4 derniers	.60			
» » 1 prochain	.62			

Marché de Wormhout du 13 nov.

Blé	24 14	Haricots	
Blé 1re qua.	24 67	Pois	
Blé 2e qua.	22 34	Caméline	
Fèves		Pommedet.	
Grai. de lin		Beur. en bl.	
Colza		(kilog)	4 05
Avoine		Lin (lek. 1/2)	

15 Novembre	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourtx l'hectolitre
Colza	73 50	21 23	16 50 18
Colza épuré	79 50		
Œillette b. g.		34 37	16 50
Lin g. pays.	71	23 25	29
Lin g. étran.	68	22 23	26
Caméline	65 50 65		16
Chanvre			14 50

CHANGES ET MONNAIES

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS
à trois mois

			Escompte
Amsterdam	207 1/8	207 3/8	4 0/0
Allemagne	122 7/8	123 1/8	4 0/0
Trieste	212 1/2	213 1/2	4 0/0
Vienne	212 1/2	213 1/2	4 0/0
Madrid	495	497	4 0/0
Lisbonne	549 1/2	551 1/2	4 0/0
Saint-Pétersbourg	260	262	4 0/0
à courte échéance			
Amsterdam	206 3/4	207	4 0/0
Allemagne	122 7/8	123 1/8	4 0/0
Trieste	212 1/2	213 1/2	4 0/0
Vienne	212 1/2	213 1/2	4 0/0
Madrid	495	495	4 0/0
Lisbonne	549 1/2	551 1/2	4 0/0
Saint-Pétersbourg	260	262	4 0/0

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE
à trois mois

Londres	25 30	à 25 35	— 2 0/0
Belgique	99 7/8 p	à 100 p.	3 1/2
Italie	12 p	à 12 1/2 p.	— 4 0/0

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 30,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11 RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du 15 novembre.

Parmi les causes de la baisse d'hier, il fallait compter les bruits alarmants sur la politique intérieure et des dépêches qui n'ont comme nous le prévoyions, du reste, reçu aucune confirmation.

On a fait justice aujourd'hui de cette manœuvre et le marché a dès le début, indiqué par sa fermeté qu'il tendait à des cours meilleurs. Cependant, la trace des exécutions reste et la perte subie n'a pas encore été entièrement réparée.

Mais dans les prix actuels, force restera à l'argent qui commence à rentrer dans les rentes françaises et dans les valeurs dont le revenu offre un attrait suffisant.

D'autre part, la liquidation du 15 paraît se présenter dans les meilleures conditions.

Les capitaux ne sont pas rares et de grandes disponibilités existent. Il suffit de citer les quatre gros courants de la Banque de France. Ce sont: le Crédit Foncier qui se solde par 53 millions, la Banque d'Escompte par 38, la Compagnie Paris Lyon par 23 et le Crédit Lyonnais par 17.

En résumé, la Bourse a été sensiblement meilleure. On cote 85.65 le 3 0/0, 82.30 l'amortissable et 114.22 1/2 le 5 0/0.

La Banque de Paris fait 828, la Banque d'Escompte 707, la Banque hypothécaire 607. Le Foncier reste lourd à 982. Le mobilier fait 568.

Les fonds étrangers sont en reprise, le florin à 68 3/4, le Hongrois à 82 15/16, le Russe 1877, 91 3/8, l'Oriental 59 1/4.

BANQUE NICOLAS CORDIER

6, rue Chauchat, PARIS

Succursale de Tourcoing

18, rue des Ursulines

DE LA BANQUE

Encaissement d'effets de commerce. — Escompte de Warrants. — Comptes de chèques remboursables à vue. — Dépôts remboursables à échéance fixe. — Comptes courants. — Ouvertures de crédit.

DES OPERATIONS DE BOURSE

Fonds placés en rapport et en syndicat. — Prêts d'argent sur dépôts de titres. — Avances de fonds sur achats de titres. — Garde de titres dans les caves spéciales de l'hôtel de la banque, N. C. — Encaissement gratuit de coupons, achats et ventes de fonds publics au comptant et à terme.

Les opér